

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 avril 2015

Le seize avril deux mille quinze, à 14h45, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Mairie de Bourges, sur convocation de M. le Président.

Sous la présidence de :

- M. Georges Buisson, personnalité qualifiée, Président
- M. Jean-Pierre Mercier, personnalité qualifiée, Vice-président

Représentants de l'Etat

- Mme Annabel Poincheval, Conseillère théâtre Drac Centre représentant Mme Sylvie Le Clech, Directrice de la DRAC
- Mme Marie-Christine Nicolich, Directrice des Collectivités représentant Mme Marie-Christine Dokhelar, Préfète du Cher

Représentants de la Ville

- M. Frédéric Charpagne, Maire-Adjoint chargé de la Culture représentant M. Pascal Blanc, Maire de Bourges
- M. Pierre-Antoine Guinot, Maire-Adjoint chargé du Tourisme et du Patrimoine
- M. Franck Ciup, Conseiller Municipal

Représentant de la Région

Représentant du Département

Personnalités qualifiées

- M. Paul Fournier
- M. Charles Parnet

Représentants du Personnel

- Mme Sylvie Truelle
- M. Nicolas Bénard

Personnalités invitées :

M. Olivier Atlan, Directeur, Mme Anne-Sophie Montagné, Administratrice, Mme Audrey Matel, Directrice de la communication des relations publiques et de l'accueil, Mme Camille d'Angelo, Chargée de mission théâtre danse au Conseil Régional Centre Val de Loire, Mme Aude Buffier, Directrice adjointe Culture Ville de Bourges, Mme Corinne Bouzillé, Directrice Générale adjointe Ville de Bourges, M. Philippe Daudenthum-Aupart, Agent comptable de l'EPCC, Mme Roselyne Daubies, secrétaire de séance, Mme Gaëlle Poncet, secrétaire de séance.

Excusés :

- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (pouvoir M. Paul Fournier)
- Mme Christine Dokhelar, Préfète du Cher (pouvoir Mme Marie-Christine Nicolich)
- M. Pascal Blanc, Maire de Bourges (pouvoir M. Frédéric Charpagne)
- Mme Irène Ajer, Personnalité qualifiée (pouvoir M. Georges Buisson)
- Mme Martine Sachet, Personnalité qualifiée
- M. Philippe Salvetti, Personnalité qualifiée

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2014 A 14H45

Délibération n°1/2015

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2014 à 14h45.**

Votants : 14

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle
« Maison de la Culture de Bourges »


Olivier ATLAN

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014 à 14H45**

Sous la présidence de :

- M. Georges Buisson, personnalité qualifiée, Président
- M. Jean-Pierre Mercier, personnalité qualifiée, Vice-président

Représentants de l'Etat

- Mme Annabel Poincheval, Conseillère théâtre Drac Centre représentant, Mme Sylvie Le Clech, Directrice de la DRAC
- Mme Marie-Christine Nicolich, Directrice des Collectivités, représentant Mme Marie-Christine Dokhelar, Préfète du Cher

Représentants de la Ville

- M. Pascal Blanc, Maire
- M. Frédéric Charpagne, Maire-Adjoint chargé de la Culture
- M. Pierre-Antoine Guinot, Maire-Adjoint chargé du Tourisme et du Patrimoine
- M. Franck Ciup, Conseiller Municipal

Représentant du Département

- M. Hubert Robin, Vice-président du Conseil Général du Cher

Personnalités qualifiées

- Mme Irène Ajer
- M. Paul Fournier
- M. Charles Parnet
- M. Philippe Salvetti

Représentants du Personnel

- Mme Sylvie Truelle
- Mme Catherine Bouzitat

Personnalités invitées :

M. Olivier Atlan, Directeur, Mme Anne-Sophie Montagné, Administratrice, Mme Audrey Matel, Directrice de la communication des relations publiques et de l'accueil, M. Frédéric Droguet, Directeur général adjoint de la ville de Bourges, M. Alain Aufrère, Chargé de mission pour le développement Culturel au Conseil Général du Cher, Mme Camille d'Angelo, Chargée de mission théâtre danse au Conseil Régional Centre, Mme Aude Buffier, Direction Culture Ville de Bourges, Mme Roselyne Daubies, secrétaire de séance.

Excusés :

- M. Michel Jau, Préfet de Région
- M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre
- Mme. Christine Dokhelar, Préfète du Cher (pouvoir Mme Marie-Christine Nicolich)
- M. Yann Galut, Député du Cher, Conseiller Général
- Mme Agnès Sinsoulier-Bigot, Conseillère Régionale
- M. Jean-François Foucault, Directeur de la Culture Ville de Bourges
- Mme Martine Sachet
- M. Nicolas Bénard, représentant du Personnel

M. le Président ouvre la séance en accueillant M. Pascal Blanc, Maire de Bourges et le remercie de s'être rendu disponible pour présenter aux membres du Conseil d'administration les grandes lignes du projet de construction de la Maison de la Culture.

Il reprecise les raisons qui ont poussé la Municipalité à choisir, en accord avec le Ministère de la Culture, le site de Séraucourt pour cette construction. En effet, il est difficile de trouver un espace disponible en centre-ville qui ne soit pas dégagé de tout « risque » archéologique. Le site choisi, bien qu'il nécessite l'abattage d'un certain nombre d'arbres, a l'avantage de présenter un terrain à forte déclinaison ce qui permettra au futur bâtiment de ne pas être trop haut. Le programme prévoit une surface globale d'une parcelle de 8 000 m² dont la partie utilisée sera de 5 500 m².

Le Maire reprecise les grandes lignes du programme architectural élaboré par une commission de programmation qui a déterminé toutes les nécessités techniques et d'accueil pour que le bâtiment futur soit en phase avec sa mission et son époque. Il rappelle que c'est le Cabinet Ivars & Ballet qui a eu les faveurs du jury et c'est ce choix qui a été entériné par le Conseil Municipal en date du 28 novembre dernier. Il indique, néanmoins, que le mouvement d'opposition existant aujourd'hui contre l'abattage des arbres qui permettrait de commencer le travail des fouilles préventives, entraîne un retard du chantier qui correspond à un manque à gagner de 136 000 € par mois. Cette situation, si elle devait se prolonger, augmenterait sensiblement le budget de l'opération. Il en appelle une fois de plus à la responsabilité de tous pour que ce projet, soutenu par l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales (Ville, Région, Département), se déroule dans les meilleures conditions possibles.

M. le Maire présente ensuite aux membres du Conseil d'administration les grandes clés de financement du projet. Il confirme que cette construction est inscrite dans le contrat Etat/Région. L'arrêt définitif du montant du financement de l'Etat déterminera, dans le cadre de cet accord contractuel, le montant de la Région et celui du Département. Par ailleurs, le budget de cette construction sera abondé à hauteur de 2 millions d'Euros par le mécénat. Il indique à ce propos que, d'ores et déjà, le Groupe Monin a confirmé sa participation à hauteur de 500 000 Euros. Le Maire fait état de négociations qui se déroulent actuellement avec d'autres entreprises au niveau national et international. Il fait part au Conseil d'administration de son optimisme de voir ce budget de mécénat se boucler rapidement. Il rappelle que le budget global de la construction s'élève à 30 millions HT et dénonce certains chiffres fantaisistes qui circulent actuellement.

M. le Maire se félicite de l'avancée du projet et informe que, sur les quatre cabinets d'architecture qui ont concouru dans la phase finale, un seul répondait véritablement au cahier des charges. Le projet retenu est celui qui y répond le mieux en offrant une rationalisation des espaces et en garantissant un fonctionnement qui permettra sans aucun doute de diminuer les coûts d'exploitation du futur bâtiment.

M. Georges Buisson se réjouit de l'avancée du projet et confirme que le choix de l'emplacement permet une construction qui n'aura pas une apparence trop monumentale. Cet élément gommara l'aspect intimidant du lieu et facilitera l'accueil du public. M. le Maire indique par ailleurs que le nombre de places du parking restera le même et que la gratuité du stationnement sera garantie. Les foires Jacques Cœur et le Printemps de Bourges pourront s'y dérouler tout à fait normalement.

M. Jean-Pierre Mercier précise sa satisfaction concernant la jauge de la plus grande des salles de spectacles qui permettra de maintenir la politique des séries. Cette politique des séries, outre le fait qu'elle crée du travail pour les artistes, permet également de répondre positivement au nécessaire élargissement des publics.

M. Olivier Atlan confirme que le Ministère de la Culture demande à ce que les séries se développent au sein du réseau des Scènes Nationales. La jauge de 700 places de la prochaine salle y contribuera. 700 places, dit-il, n'est pas une si petite jauge que cela. Elle correspond à ce qui se fait actuellement dans les programmes de construction des théâtres. Il cite l'exemple de la Scène Nationale de Chambéry.

M. Charles Parnet s'inquiète de savoir si, dans le budget, l'ensemble des équipements techniques est bien pris en compte.

M. le Maire confirme que tout est compris dans le budget.

M. Olivier Atlan précise que 15 % de ce budget est consacré aux aménagements techniques du bâtiment.

Mme Annabel Poincheval, au nom de l'Etat, réaffirme son enthousiasme vis-à-vis de ce projet ambitieux. C'est un projet important pour le Ministère, confirme-t-elle. Cette construction est une étape importante dans la politique culturelle d'aujourd'hui et une vraie réflexion sur la pratique et le quotidien d'une Maison de la Culture. Elle redit combien une Maison qui fonctionne bien produit de véritables retombées positives sur le personnel et le public. Elle précise que dans les années à venir peu de constructions de cette importance se feront.

M. le Président remercie M. le Maire d'avoir consacré cet instant important d'échange avec le Conseil d'administration sur le projet de construction. Il rappelle que ce projet sera présenté dans son détail le lendemain à l'Auditorium. Il confirme que ce projet de construction est une étape déterminante dans le devenir de la Maison de la Culture.

Après le départ de M. le Maire, M. Georges Buisson salue la présence de M. Frédéric Charpagne, nouveau Maire-adjoint, chargé de la Culture. Il remercie par ailleurs la présence de tous les administrateurs. Il fait le point sur les excusés et les différents pouvoirs. Il reprend l'ordre du jour auquel il conviendra d'ajouter quelques questions diverses.

Le premier point aborde l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil d'administration du 9 octobre 2014 qui est accepté à l'unanimité.

Le second point propose l'examen de la décision modification n°2 du budget 2014.

La parole est donnée à Mme Anne-Sophie Montagné, administratrice qui présente les grandes lignes de cette modification.

Suite à l'analyse des écarts entre les prévisions et les engagements, il est nécessaire d'apporter les derniers ajustements au budget 2014.

En dépenses, dans la section exploitation :

- Chapitre 011 : des dépenses supplémentaires sont nécessaires afin de régulariser notre situation vis-à-vis du Foyer Saint François concernant la location de la salle cinéma.
En effet, lors du dernier rendez-vous du 26 novembre 2014, il semblerait que nous ayons trouvé un accord sur les bases suivantes :
 - Nous réglons l'intégralité des factures du Foyer Saint François non soldées en partie pour un montant de 20 390 € HT
 - A partir du 1^{er} janvier 2015, nous nous sommes mis d'accord sur un loyer mensuel hors charges de 4 300 € HT représentant une économie de 1 475 € HT par rapport à 2014 (5 775 € HT).
Cette décision est soumise à l'accord du Conseil d'administration du Foyer Saint François qui aura lieu en 2015.
- Chapitre 042 : il s'agit là de l'ajustement des dépenses selon l'état des amortissements 2014

L'ensemble de ces dépenses est compensé en recettes par :

- Chapitre 74 : 30 K€ supplémentaires versés par la DRAC Centre au titre des actions au service des publics.
- Chapitre 70 : nous vous proposons de diminuer ce chapitre de 15 K€ correspondants à deux principaux mouvements :
 - Une augmentation des recettes de billetterie spectacle vivant et cinéma :
 - Cinéma prévision fin 2014 : 155 318 € (soit + 28 K€ par rapport au BP 2014)
 - Spectacle vivant prévision fin 2014 : 218 759 € (soit + 34 K€ par rapport au BP 2014)
 - Une diminution des recettes des ateliers.

Pour la première fois depuis deux ans la vente des cartes ne connaît pas de baisse et reste stable, représentant une recette de 63 900 € HT (2 377 cartes au 17 décembre 2014).

M. Olivier Atlan se réjouit de l'enrayement de la baisse des ventes de la carte MCB qui a débuté avec le hors les murs en 2010. Il espère que cela correspondra à un véritable rebond pour la saison prochaine.

A la section investissement, nous devons ajuster les chapitres dépenses afin de prendre en compte la production « Andromaque » et d'amortir son coût puisque cette création sera reprise en 2015.

Ainsi, nous proposons au Conseil d'administration d'augmenter le chapitre 20 de 25 971 €, portant son total à 45 971 €, correspondant à la quote-part des 14 représentations qui auront lieu à ce jour en 2015 par rapport aux charges à répartir après apports en coproduction.

Au chapitre 21, il s'agit d'ajuster selon état les immobilisations corporelles.

Il n'y aura aucune dépense au chapitre 16.

En recette d'investissement, et en correspondance avec le chapitre 042 D en exploitation, nous vous proposons d'ajuster, selon l'état, représentant une baisse de 13 073.20 €.

L'ensemble de ces nouvelles propositions représente une somme totale de 1 947.80 €, portant ainsi le budget total de l'EPCC à 4 024 823.61 €, exploitation et investissement inclus.

Dans ce cadre Mme Annabel Poincheval indique que l'Etat a choisi, dès l'exercice 2014, de renforcer le budget de la Maison de la Culture en finançant un « service des publics » à hauteur de 30 000 € par an. C'est une façon, dit-elle, pour l'Etat, d'anticiper, dès cette année, le budget nécessaire à la réouverture de la Maison.

M. le Président salue la clairvoyance de l'Etat d'une part sur les missions des Scènes Nationales concernant l'élargissement des publics et sur la manière dont l'Etat anticipe la nécessité d'un budget correspondant au réel fonctionnement de la future Maison d'autre part.

M. le Président met aux voix la décision modificative qui est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle maintenant la présentation du budget primitif 2015.

M. le Président donne la parole à Mme Anne-Sophie Montagné.

Le budget primitif présenté ici est conforme au débat d'orientations budgétaires du Conseil d'administration du 9 octobre dernier.

En section exploitation les dépenses sont constituées :

- des dépenses de structure représentent la somme de 2 002 551 € soit 56 % du budget global.
- des dépenses artistiques représentent un coût de 1 546 255 € soit 44 % du budget global.

En recettes d'exploitation, le budget présente ici les éléments suivants :

- Chapitre 74 : vous retrouverez l'ensemble des subventions détaillé page 12 de la M4.
 - DRAC 1 123 826 € (1 221 550 € avec gel des 8 %) + 30 K€ au service des publics.
 - Région : 217 370 € (idem 2014)
 - Département : 163 200 € (idem 2014)
 - Ville : 1 002 190 € (idem 2014).

Fonctionnement total : 2 536 586 € soit 71 % du budget.

Le gel des 8% de la DRAC, représentant une somme de 97 724 €, est inclus au budget présenté ici et se traduit par une diminution des coproductions.

Afin que le Conseil d'administration prenne conscience de l'impact sur notre activité d'avoir des subventions constantes, sachez que l'augmentation mécanique des frais de fonctionnement a un impact de 56 K€, ce qui réduit d'autant le disponible pour l'artistique.

- Chapitre 70 : nous estimons une vente de cartes identique à celle de 2014 : 63 900 €. Pour le spectacle vivant, le budget présenté ici intègre un taux de remplissage de 65 %.

Les recettes propres représentent 22 % du budget global.

Mme Irène Ajer s'inquiète du poids financier des séries, sur le budget artistique de la Maison.

Mme Annabel Poincheval, au nom de l'Etat, indique que cette politique des séries émane d'une volonté du Ministère. L'ancien indicateur du taux de remplissage pris comme baromètre de la bonne santé d'une Scène Nationale ne reflète pas exactement toutes les réalités. La DGCA a donc décidé de le supprimer pour le remplacer par un ratio sur le nombre de représentations.

M. Georges Buisson indique, qu'à terme, la politique des séries doit permettre une évolution de l'économie du spectacle vivant en baissant le coût des représentations.

M. Franck Ciup indique que les séries n'ont pas forcément un impact supplémentaire sur le budget mais qu'elles correspondent à une réelle philosophie.

M. Charles Parnet pointe la baisse des recettes concernant les tournées.

Mme Anne-Sophie Montagné indique qu'en 2015 il n'y aura pas de grosse création prévue comme ce fût le cas en 2014 avec « Andromaque ».

M. le Président rappelle les conditions extrêmement difficiles dans lesquelles la Maison continue à mener sa politique de création et combien le futur bâtiment est plus nécessaire que jamais.

M. Philippe Salvetti demande des précisions sur la ligne « Achats d'Etudes et autres prestations ».

Mme Anne-Sophie Montagné répond que ces écarts sont, eux aussi, liés à la création du spectacle « Andromaque ».

M. Philippe Salvetti redit combien il est difficile d'analyser une évolution budgétaire uniquement sur le comparatif des budgets primitifs sans passer par le budget réalisé.

Mme Anne-Sophie Montagné indique qu'il s'agit là d'une obligation de présentation.

Le budget primitif 2015 est soumis au vote du Conseil d'administration et est accepté à l'unanimité.

Le dernier point à l'ordre du jour concerne l'évolution du poste occupé par Mme Audrey Matel en poste de secrétariat général.

M. Olivier Atlan précise à ce sujet qu'il avait souhaité, dans un premier temps, recruter une personne dont le poste pourrait évoluer dans la Maison après une expérience de plusieurs années. Il propose que cette évolution de poste, qui n'est en rien une création de poste, prévue au départ en 2014, le soit en septembre 2015.

Le Conseil d'administration vote à l'unanimité cette proposition.

M. le Président en appelle maintenant aux questions diverses.

M. Charles Parnet fait l'historique de la création d'un comité de soutien à l'Etat et aux collectivités locales et territoriales qui ont décidé la construction de la nouvelle Maison de la Culture.

En plus de lui-même qui préside ce comité, Mme Irène Ajer, M. Jean-Pierre Mercier, M. Paul Fournier et M. Georges Buisson en sont à l'origine. La philosophie de ce comité de soutien est de rappeler que ce projet de construction est de dimension nationale. Il est placé sous la présidence d'honneur de Mme Catherine Tasca qu'il a rencontrée à Paris et de M. Jack Ralite. Il informe le Conseil d'administration que ce comité de soutien a réuni depuis sa création environ 600 personnes, dont de grandes personnalités artistiques comme M. Christian Schiaretti, M. Robin Renucci, ou Mme Nancy Houston, pour n'en citer que quelques-uns. Il rappelle que ce comité de soutien n'est en rien une pétition et que nous y inscrivons les noms de ceux qui souhaitent simplement en faire partie.

Un débat s'engage entre certains membres du Conseil d'administration sur la manière de mieux faire connaître cette initiative.

M. Philippe Salvetti considère que l'enceinte du Conseil d'administration n'est pas le lieu le plus approprié pour ce débat.

M. le Président clôt cette discussion.

M. Jean-Pierre Mercier aborde dans les questions diverses la réunion d'une commission de réflexion sur l'évolution passée et à venir du budget de la Maison de la Culture. Cette réflexion devra aider les différentes instances de financement dans la compréhension et l'évolution du budget. La date du **19 février 2015 prochain à 15H00** est retenue pour une réunion en Mairie.

M. Georges Buisson rappelle que le matin même s'est tenu le Conseil d'administration du Centre Culturel de Rencontre de Noirlac qui a voté à l'unanimité le mandat de reconduction de son Directeur M. Paul Fournier. Il lit au Conseil d'administration un texte qu'il avait lu le matin même au Conseil d'administration de Noirlac. Ce texte rappelle que le Département du Cher dispose sur son territoire de deux EPCC de dimension nationale et que ces deux établissements publics pour la culture devraient pouvoir bénéficier d'une certaine bienveillance dans le cadre des campagnes électorales.

M. le Président remercie l'ensemble des membres pour leur participation à ce conseil et propose la date du **jeudi 16 avril 2015 à 14H45** pour le prochain Conseil d'Administration.

La séance est levée.